CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E7492** **VALABLE JUSQU'AU** **04/05/2027**

ÉDITÉ LE 31/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2002

Raison sociale : DA SILVA CARRELAGES

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 18/04/2016

Capital : 10 000

ZONE ARTISANALE DE MEYMES
RIVIERE DE MEYMES
46220 PRAYSSAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAHORS RCS 440 670 941

Siret : 440 670 941 00044

Code NACE : 4333Z

Numéro caisse de congés payés : 7136135

Assurance Responsabilité Travaux :
MAAF 146021972W001

Assurance Responsabilité Civile :
MAAF 46021972W003

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 05 65 22 40 64 **Fax :**

Portable : 06 81 50 90 24

Responsabilité légale :
CASSANG DAVID PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.carrelage-cahors-dasilva.fr

E-mail : dasilvacarrelage@orange.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 328 623 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6311	Carrelages - revêtements (Technicité courante)	4	16/03/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025